

Quelques jalons pour une naissance : la dignité d'auteur...

Entretien avec P. Malandain, responsable du colloque « auteur et
autorité dans la France de l'ancien régime »



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2503>

DOI : 10.4000/edc.2503

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université Lille-3

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1995

Pagination : 175-179

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

« Quelques jalons pour une naissance : la dignité d'auteur... », *Études de communication* [En ligne],
16 | 1995, mis en ligne le 22 juin 2011, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2503> ; DOI : 10.4000/edc.2503

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

© Tous droits réservés

Quelques jalons pour une naissance : la dignité d'auteur...

Entretien avec P. Malandain, responsable du colloque « auteur et autorité dans la France de l'ancien régime »

- 1 *P.D. : Dans ce numéro d'Études de Communication, nombre d'auteurs d'articles se sont interrogés sur la dimension auctoriale des pratiques d'écriture en contexte de travail. Nous savions bien que le terme d'auteur charrie une longue histoire, que cette fonction, pour reprendre l'analyse de Foucault, est apparue dans l'histoire de l'établissement des textes. L'application de cette notion à l'entreprise ne va pas sans mal, et, si nous ne voulons pas forcer la donne, de multiples dimensions doivent être prises en compte quand on tente de penser avec ce terme. Il me semble que l'on peut repérer au moins quatre dimensions : la question de la propriété, celle de la responsabilité, celle de l'initiative dans l'écriture et sa mise en circulation, celle de la conscience de soi comme auteur : une dimension d'autoproclamation ou de revendication. Aussi le colloque qui a été organisé en octobre dernier peut-il nous intéresser : voilà une époque où se produisent, se règlent des relations nouvelles entre le texte, son scripteur et le milieu social où l'un et l'autre peuvent trouver une valeur. Peux-tu, avant publication du numéro de la Revue des Sciences Humaines qui éditera les contributions, tenter de nous situer comment s'analyse aujourd'hui, dans ta communauté scientifique, l'émergence de l'auteur ?*
- 2 *P.M. : L'initiative d'écrire... en fait on peut dire que la décision d'écrire, au XVI^{ème} siècle, fait surgir l'auteur. Et ce, en distinction avec les traducteurs, les compilateurs, ces chargés de faire valoir des écrits existants, chargés de rendre disponibles ces écrits. Apparaît donc quelque chose qui ressemble à une décision d'écrire à partir de rien, à partir d'aucune fonction réclamée à certains membres de la communauté. Il s'agit alors de cerner au plus proche cela qui peut donner à quelqu'un l'idée d'augmenter le nombre des textes. Certes, on a fait le tour du désir d'écrire avec les romantiques ; mais à ce moment-là, au XVI^{ème} siècle, cela ne va pas de soi du tout. Et cette situation est telle que pendant longtemps les deux fonctions restent conjointes. Exemple : Corneille qui adapte le *Cid*, invente *Cinna*, traduit en vers français *l'Imitation de Jésus-Christ*. L'équivoque existe, et l'on assiste au développement de la part de création, de responsabilité et du coup de **mérite**, jusqu'à Beaumarchais.*

3 P.D : *Durant tout ce temps, l'invention peut se développer « sur commande », l'auteur se développe alors même que le cadre de la commande existe ?*

4 Oui, c'est tout le problème de l'imitation ou de l'adaptation. Ainsi La Fontaine développe une revendication d'autonomie dans le traitement des histoires, alors que celles-ci sont pourtant parfaitement empruntées à des sources diverses. Mais la manière de les mettre en oeuvre est revendiquée comme nouvelle. En fait il est rare qu'il n'y ait pas **invention de forme**. Les imitateurs de Pétrarque, les Ronsard, Du Bellay, etc, ont conscience de faire oeuvre originale. Ils en ont conscience et réclament cette dignité nouvelle de la langue. Le poète se présente en artiste inspiré.

La commande n'empêche pas la conscience de soi. En fait il y a plusieurs niveaux d'appréhension de ce phénomène de la « **dignité d'auteur** » dans son rapport à la commande. Il y a le côté « mécénat », la commande expresse, Jules II commandant à Michel-Ange d'orner le plafond de la Chapelle Sixtine : un travail à exécuter contre prestation, argent. Il y a la commande au sens plus sociologique, quelque chose comme un horizon d'attente. Amyot traduisant Plutarque, ça semblait aller de soi, l'entreprise correspondait à un besoin latent. Les écrivains n'écrivent pas n'importe quoi, n'importe quand, de toutes façons, ils savent ce dont la collectivité a plus ou moins envie ou besoin. L'horizon d'attente, c'est une forme de commande si l'on veut. Et puis, il y a la commande plus idéologique : à partir d'un certain nombre de positions que les écrivains prennent dans la vie historique de leur temps, dans la vie sociale, dans les confrontations politiques au sens large du terme, chacun est poussé, par les positions qu'il a prises, à les défendre, les prolonger, les illustrer : poussé à certaines productions plutôt qu'à d'autres. D'une certaine façon, on se commande à soi-même, pour une « cause » (voir le XVIIIème siècle). Le philosophe se veut engagé dans ce combat, très précisément balisé. L'*Encyclopédie*, ce fut une armée de gens à qui on commanda, qui se commandèrent à eux-mêmes une tâche énorme de vulgarisation de sciences, de techniques, de discours théoriques sur tout. On aurait intérêt à creuser l'histoire de la commande par rapport à l'histoire de l'auteur qui va, d'une certaine façon, « répondre à la commande ».

5 P.D : *Pour inventorier, si je prends la situation inverse : des gens se donnent des tâches d'écriture domestique, et, dans le siècle, existent déjà des formes qui se fixent, se ritualisent, certaines formes de textualité sont mises en circulation. Est-ce que « l'auteur » trace une ligne de partage à l'époque entre des écritures domestiques et des écritures publiques ?*

6 P.M : Tu évoques ici la fonctionnalité des écritures une fois produites, et ce que vient faire l'auteur dans ce champ. C'est une problématique qui traverse ce champ historique et notre colloque. C'est la problématique des écrits intimes, des écrits privés, disons des « **mémoires** ». « Journal intime », cela n'existe pas encore à ce moment là, et sous le terme de mémoires, on met ce qui va du témoignage historique des personnages qui ont vraiment vécu des choses historiques et qui veulent laisser leur témoignage comme étant important, jusqu'à ce que nous appelons aujourd'hui « journal intime ». Les « mémoires », dans cette acception large, c'est aussi la correspondance bien entendu. Madame de Sévigné n'est pas un auteur, ne se veut pas auteur... ne se sait pas auteur ? Encore que... Encore que, là aussi, joue bien sûr une équivoque, une sorte d'émergence. Le duc de Saint Simon, avec l'énormité des mémoires qu'il a laissés sur le règne de Louis XIV et la suite, ne se veut pas non plus vraiment un auteur... et pourtant ! Et pourtant il est plus auteur que quiconque : il est en position d'autorité, de responsabilité absolue de ce qu'il fait, de maîtrise complète des choses, il ne s'efface pas le moins du monde derrière son texte, bref : c'est vraiment un auteur à part entière, comme diront Proust et les analystes

d'aujourd'hui.

Savoir qui a la conscience d'auteur, savoir ce qu'est la « conscience d'auteur », ce sont des problèmes qui sont suspendus. Notamment en ce qui concerne les épistoliers, jusqu'aux épistoliers du XVIIIème siècle.

Encore que pendant le XVIIIème siècle la forme lettre subit un parcours qui l'officialise de plus en plus comme texte, ne serait-ce que parce que tous les philosophes recourent à ce genre. L'exemple le plus fameux étant les lettres à Malesherbes de Rousseau, qui sont des textes hyper-privés puisque justement il s'agit de dire simplement, « voilà qui je suis, rien d'autre », puisqu'il s'agit d'écrire à Mr de Malesherbes et à personne d'autre, et en réalité elles sont l'ébauche des *Confessions*, c'est-à-dire qu'elles préfigurent un texte public.

7 P.D: *Ces écrits auraient vertu de texte public ou sont-ils les premiers essais dans un cercle d'intime ?*

8 P.M : Ces choses-là se discutent. Le problème avec Rousseau, c'est qu'il est auteur, qu'il est grand auteur quand il écrit les Lettres à Malherbes ; donc, de la plume de J.-J. Rousseau, les 4 lettres à Malesherbes qui racontent sa vie sont un texte, vraiment pas un témoignage, pas un plaidoyer, pas une confidence,... mais un texte. Et il ne peut pas l'ignorer lui même, ni Malesherbes non plus ; ces lettres nous sont restées, cela n'est pas un hasard.

La conscience de celui qui écrit, c'est quelque chose pour nous un peu inaccessible. Prenons Mme de Sévigné, le problème est absolument central pour son oeuvre. A partir de quand, comment, sous quelle forme l'écriture en a-t-elle été modifiée ; a-t-elle eu conscience quand elle tenait la plume de faire ouvrage d'auteur ? Et non pas simplement d'épistolière écrivant à ses intimes, à sa fille... à partir de quel moment ? Y a-t-il eu un moment, ou y a-t-il eu toujours plus ou moins une sorte de conscience diffuse de la chose ? On n'a pas tranché encore là-dessus, et il n'est pas assuré qu'on puisse jamais le faire.

9 P.D: *Si ce n'est pas l'analyste qui définit l'auteur, qui reconstruit sa singularité en traquant ses marques, un problème méthodologique se pose : y a-t-il des tracestextuelles ou d'une autre nature qui puissent être décrites comme « marquage d'autorat » ? Quelles sont les traces actuellement connues de ce qui serait une « stratégie d'auteur » ?*

10 P.M : Il y a des marquages textuels. Les textes comportent une sorte de scénographie de leur propre écriture. Les circonstances, les choix qui sont faits sont présentés non comme s'imposant parce que le texte est comme il est, mais résultant de délibérations, d'évaluations, etc... Et ce à l'intérieur même des textes. Des choses toutes simples, comme avec Du Bellay : « Je pourrais parler de ceci, je pourrais vanter cela, mais je ne le ferai pas... » C'est un modèle bien connu, un modèle rhétorique, mais ce modèle-là présente comme l'objet même que le texte donne à voir un auteur en train de délibérer sur le contenu de ce qu'il va offrir ou laisser de côté. Voilà un marquage d'auteur, dans la mesure où l'auteur est justement celui qui choisit de parler de ceci ou de cela, qui tranche en toute souveraineté, qu'il le revendique, s'en excuse, s'en explique, le cache, etc...

Mais il y a encore tous les marquages de la dépendance de l'auteur par rapport au « système », mécénat, protection des grands, cercles, opinion publique, journaux... Jeu des préfaces, des dédicaces, des envois, etc... qui marquent l'auteur en solidarité avec son texte, dédiant son texte, excusant son texte... La modernité en critique littéraire considère ces textes-là comme dotés de la même dignité que les autres. Genette bien sûr a été pour beaucoup là-dedans, avec son « architexte ». Le régime d'énonciation d'une préface n'est pas celui d'une dédicace, ni de celui d'une comédie, bien sûr, mais la

présence de l'auteur y est tout aussi intéressante à regarder. On y trouve tout l'éventail, de la revendication la plus exacerbée à l'humilité la plus absolue, à l'effacement. Souligner sa présence en disant « Vous savez, je ne suis rien, je n'ai rien fait, je ne suis que le... », c'est de la prétérition si l'on veut, une figure de style, mais bien aussi une manière de marquage d'auteur.

11 P.D : *Et ces marques de subjectivité, on les renverra à l'auteur ?*

12 P.M : Oui, car ce sont des textes qui ne regardent pas l'individu, mais bien l'individu en tant qu'il écrit un texte. Il se peut que ça et là il parle de lui, mais il ne le fait que parce qu'il a écrit. Et il le fait dans des formes textuelles où il prend position sur son être d'auteur, voir par exemple la superbe fable de la Fontaine « Le songe d'un habitant du Mogol ». Si l'on adopté d'entrée de jeu une problématique moderne, on va poser des questions de nature, vouloir définir « en soi » une catégorie de marques, des marquages d'auteur. Mais sur trois siècles de littérature, les marquages d'auteur ont bougé ; il y a des constantes, des émergences, des disparitions. Grosso modo, quelque chose qui fait de plus en plus coller l'image de l'auteur avec un individu « psychologique et juridique », je dirais, avec ses droits financiers, en fin de compte. Mais tout cela n'est ni linéaire, ni progressif, ni régulier.

Notre colloque s'est donné précisément comme limite la société d'ancien régime dans la mesure où, avec le dix-neuvième siècle, on assiste au « sacre de l'écrivain », pour reprendre le titre de P. Bénichou. Avec l'accession juridique et même sociopolitique au droit d'exister par lui-même et de gagner sa vie en tant que tel. Ce droit de l'écrivain excède le statut de celui qui choisissait d'écrire parce qu'il était riche, ou parce qu'il était protégé par des grands pour le faire, ou qui se regroupait en « académie » pour pouvoir le faire... Avec cette nouvelle espèce d'accession au « métier d'écrire », évidemment, les choses basculent, et c'est pourquoi notre colloque portant sur l'auteur pendant l'ancien régime avait un objet quelque peu défini, dessinant un modèle de l'auteur que la modernité a transformé, mais permettant du coup de d'isoler et de repérer mieux des caractéristiques qui n'ont certes pas toutes disparu, qui sont encore à l'oeuvre chez ceux qu'aujourd'hui on appelle « auteurs ».